

# **AERTE - MARRAKECH 28.10.2011**

## **Développement urbain durable : L'enjeu de la protection de la population - Catastrophes naturelles et inondations**

Denis MATHEN, Gouverneur de la province de Namur  
(Belgique)

# 1) Développement urbain durable

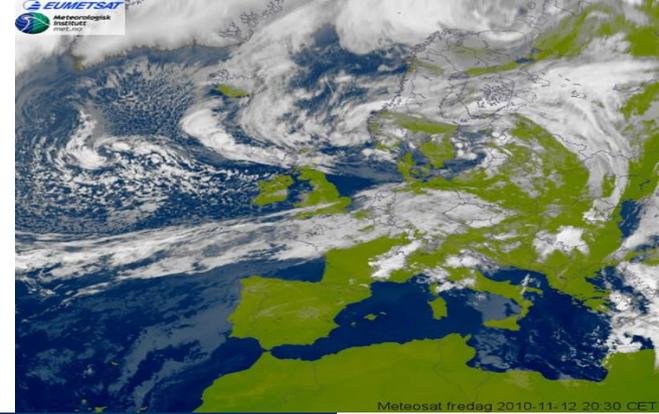
- **Développement durable** = approche systémique de prise en compte des aspects environnementaux, économiques, sociaux, politiques et juridiques.
  - Environnement : protection écosystèmes, ressources naturelles, prévention pollutions,...
  - Economique : infrastructures, entreprises, utilisation du sol,...
  - Social : bien-être, santé, qualité de vie,...
  - Politique : valeurs et organisation de modes de vie en société
  - Juridique : législations, lois et règlements à respecter

# 1) Développement urbain durable

- **Développement urbain durable :**

- ➡ gestion des politiques publiques : aménagement du territoire (permis d'urbanisme,...), environnement, agriculture,...
- ➡ prévoir les impacts de l'urbanisation : densité de l'habitat/population, utilisation de matériaux,...
- ➡ prévoir les impacts de l'évolution du climat : bassins d'orage, énergies renouvelables,...

## 2) La gestion de crise



- La planète connaît des risques, marqués à des degrés divers par tout développement :
    - risques naturels (tempêtes, inondations, séismes, ...)
    - risques liés à l'activité humaine : industrie, nucléaire, chimie, grands rassemblements, ...
    - risques sanitaires : épidémies, épizooties, pandémies, ...
- Le risque zéro n'existe pas, que le développement soit dans une optique « durable » ou non

## 2) La gestion de crise



- Nécessité d'une protection des citoyens
- **Rôle du Gouverneur en tant que RTE fédéral et régional :**
- **Fédéral : AR du 16/02/2006**
  - **Régional : collaborations CRC (Sethy, SPW,...)**

## 2) La gestion de crise

### 1) FEDERAL

#### **PHASE I : Communale → Bourgmestre**

Moyens locaux et renforts nécessitant une  
coordination communale (+ appui Gouverneur)

#### **PHASE II: Provinciale → Gouverneur**

- Ampleur de la situation (conséquences, moyens requis, Seveso...)
- Plusieurs communes concernées

#### **PHASE III : Fédérale → Ministre Intérieur ou Santé**

- Plusieurs Provinces
- Effets majeurs (victimes – environnement)
- Intérêts vitaux du pays, matières spécifiques (Nucléaire,...)

## 2) La gestion de crise

### PHASE Provinciale → Gouverneur

#### → Avant la crise (cellule de sécurité)

- prévention, formations, information (services et population), rédaction de plans, « veille », ...

Ex : vade mecum

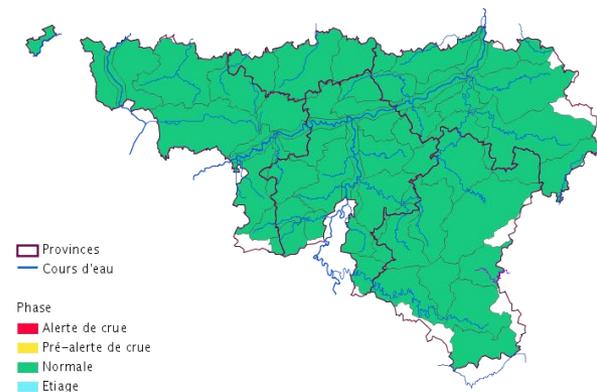
#### → Pendant la crise (comité de coordination et de crise)

- collecte et analyse des infos → choix, décisions
- coordination des services, supervision, information, gestion multidisciplinaire, ...

#### → Après la crise :

- accompagnement, débriefings, ...

## 2) La gestion de crise



### 2) REGIONAL

- Compétences régionales : environnement (pollutions, crues), infrastructures, routes, voies navigables, aéroports, ...

- ➔ **expertise hydrologique** (mesure des niveaux de cours d'eau, cartes aléas d'inondations, Plan PLUIES, ...) et
- ➔ **expertise urbanistique** (zones inondables, ...)

→ transmission/collaboration avec **Gouverneur** qui gère les inondations et leurs **conséquences sur la population** (mesures de protection, évacuations, ...)

## 2) La gestion de crise



### 3) EXEMPLE : inondations du 06.01.2011 en province de Namur

1° Message « pré-alerte » et « alertes » crues du Sethy via CRC

2° Plusieurs cours d'eau dans la province : Meuse, Lesse, Viroin, Eau noire, Lhomme,...

3° Collecte et analyse d'infos par services du Gouverneur : Communes, services incendie, centre 100, Région wallonne,...

4° Déclenchement d'un Plan communal (Couvin)

## 2) La gestion de crise

5° Pré-alerte du comité de crise provincial (5 disciplines)

6° Interface avec le niveau fédéral (CGCCR)

7° Gouverneur sur le terrain (communes touchées)

8° Communication – information - gestion des médias

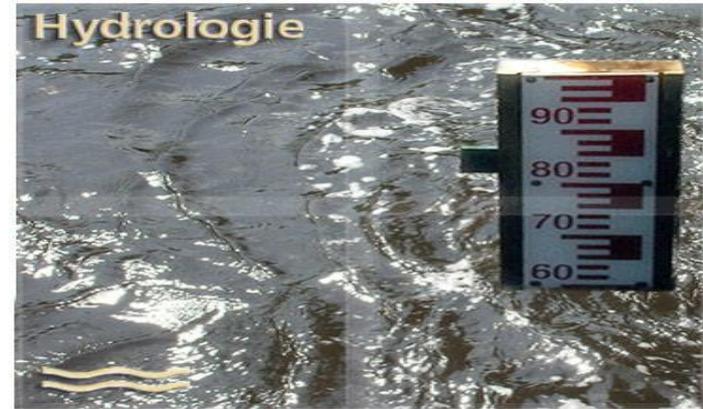
9° Coordination multidisciplinaire, suivis, feed back...

### 3) Conclusion

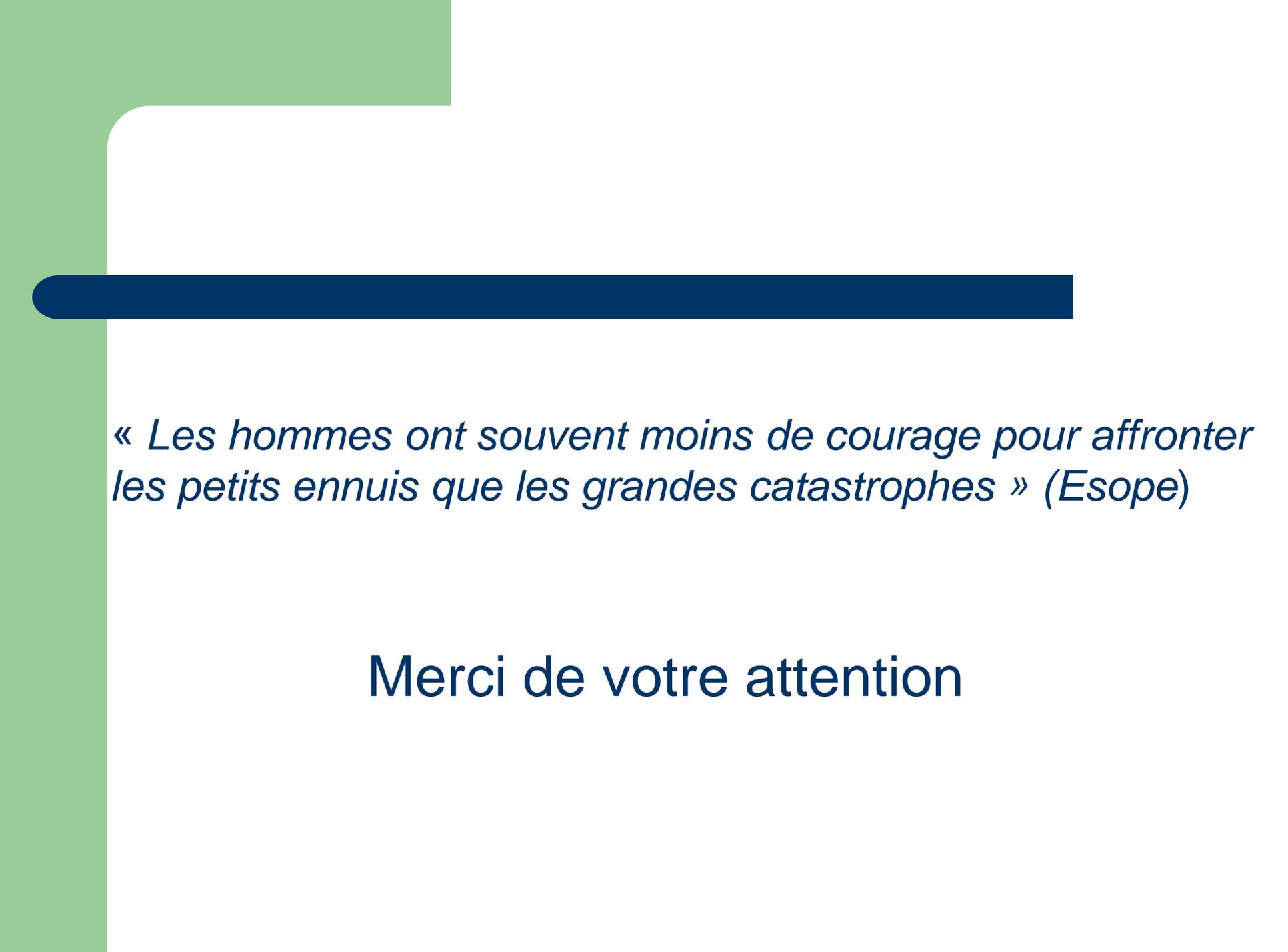


- **Le développement urbain** doit tenir compte des ses effets induits réchauffement climatique, orages, inondations, calamités... → nécessité de tendre vers le « **durable** »
- **Les actions** peuvent se faire à tous les niveaux institutionnels :
  - communal : prise en compte des aspects durables et protection population dans les schémas de structure (urbanisme, mobilité), outils d'aide à la décision, plans d'urgence communaux,...
  - provincial : Gouverneur (gestion de crise, coordination stratégique) + exécutif provincial (curage certains cours d'eau, appui technique)

### 3) Conclusion



- régional : politique d'aménagement du territoire, en matière d'environnement, expertises diverses(hydro,...), collaborations avec les différents acteurs,...
- fédéral : gestion de crise fédérale, base juridique à la planification d'urgence,...



*« Les hommes ont souvent moins de courage pour affronter les petits ennuis que les grandes catastrophes » (Esopé)*

Merci de votre attention